

# Infos. Village

## Sommaire

### Le mot du Maire

Conseil municipal du  
28/12/2010

- Transformation de la communauté de communes de Vesoul en communauté d'agglomérations
- Ajustement des tarifs 2011
- Mise en place de la PRE
- Versement d'une subvention

### Informations diverses

- Assemblée générale de l'association Mon Village
- Nouvelle population du Village
- Repas des aînés



Mairie : 7 Rue de Prételon

70 000 Villeparois

Horaires d'ouverture :

Le mardi et le jeudi  
de 18 à 19 heures

☎ 03.84.75.29.28 ou  
06.75.79.43.20

e-mail :

[mairie.villeparois@wanadoo.fr](mailto:mairie.villeparois@wanadoo.fr)

Site Internet

<http://www.villeparois.fr>

## Le mot du maire,



Afin de fêter cette nouvelle année 2011 et de vous présenter les vœux de la municipalité, aux côtés de l'association « Mon Village », je vous invite à partager un verre de l'amitié et quelques galettes **le samedi 8 janvier 2011, aux environs de 18 heures 30**, dans la salle de la Mairie.

L'année 2010 a été marquée par de nombreux événements dans notre Village, mais celui qui me vient tout de suite à l'esprit, c'est bien sûr le décès dramatique du jeune Sergiy. J'ai souvent pensé à lui cette année et j'admire le courage de sa maman.

Deux de nos aînés, Camille et Henry nous ont également quitté et dernièrement Bernard. Nous pensons beaucoup à eux et à leur famille.

L'année 2010 fut une année d'attente et d'impatience face à ce projet de contournement de Vesoul par la RN 19, qui bloque une grande partie de nos investissements et fait peser des contraintes inacceptables sur notre lotissement, notre environnement et nos exploitations agricoles. Solidaires avec nos amis de Coulevon, nous continuerons à nous battre en 2011 pour un aménagement sur place, seul projet économiquement viable et respectueux du Grenelle de l'environnement.

L'endettement modéré de notre commune et la bonne gestion de nos charges de fonctionnement, nous permettrons en 2011 de lancer le projet de rénovation de la rue de la Pie du Chêne. Les études sont en cours et l'objectif est bien de commencer ces travaux dès les beaux jours. Pour cette opération, nous nous sommes tournés vers le CAUE et l'appui d'un paysagiste afin d'apporter un caractère innovant, tout en respectant la ruralité de notre village. Cette rénovation sera accompagnée d'une mise aux normes des branchements d'eau potable de cette rue, avec un déplacement des compteurs en limite de propriété.

C'est également en 2011 que nous lancerons un certain nombre de diagnostics et de travaux sur notre réseau d'assainissement afin d'améliorer son efficacité et répondre rapidement aux exigences de la loi sur l'eau.

Les travaux d'aménagement d'espaces verts, réalisés en régie en 2010 seront poursuivis. Ils s'intégreront dans la réflexion que nous menons avec le CAUE pour l'aménagement des rue de la Pie du Chêne, de Fanican et des circulations piétonnes. Nous tenterons d'y intégrer

des petits espaces de jeux pour les enfants.

En 2010; l'association "Mon Village" et le CCAS ont été à l'origine de nouvelles initiatives comme l'ouverture d'une petite bibliothèque, l'organisation de séances de gymnastique douce, et des marches champêtres. L'action de ces bénévoles et très important pour la cohésion sociale de notre commune et je vous invite très fortement à les rejoindre et à participer aux différentes manifestations qu'ils organisent.

L'année 2010 fut également marquée par des conditions climatiques difficiles qui ont causé un certain nombre de problèmes de circulation. Nous tenterons en 2011, en partenariat avec la commune de Coulevon, avec nos agriculteurs et notre personnel commun de mieux mobiliser nos moyens.

2011 sera de nouveau, pour le conseil municipal, une année de réflexion et de travail sur le problème de l'occupation et de la gestion du territoire, avec une nouvelle révision du PLU. Le problème des ruissellements agricoles sera un élément important de ce dossier.

2011 ce sera pour nos conseillers communautaires, le suivi de dossiers importants comme le transfert des piscines dans le giron de la CCAV, la création d'un nouveau complexe nautique et une vigilance importante sur les coûts de fonctionnement des services communautaires (assainissement, collecte des ordures ménagères, etc.)

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce mot du maire sans remercier, tous les membres du Conseil municipal, qui ont pris en 2010, quarante et une délibérations dans une ambiance sereine et je l'espère audible pour la plupart de nos concitoyens, le personnel communal qui réalise souvent un travail ingrat sous la direction d'un maire exigeant et tous ceux qui ont contribué à la qualité de vie dans notre village.

**Mes meilleurs vœux à vous tous, des vœux de bonne santé, de réussite dans vos projets, de bonheur.**

**Bonne année 2011 et rendez vous au 8 janvier en Mairie, nous comptons sur votre présence.**

Michel BOURGEOIS

**Conseil  
municipal du 28  
décembre 2010  
Principales décisions**

**Transformation de la  
communauté de communes de  
l'agglomération de Vesoul en  
communauté d'agglomération  
de Vesoul**



La Loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales, promulguée le 17/12/2010 comporte un article 19 ainsi rédigé :

« « Après la deuxième phrase de l'article L 5216-1 du code général des collectivités territoriales, sont insérées deux phrases ainsi rédigées : « le seuil démographique de 50 000 habitants est réduit à 30 000 habitants lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département. Le seuil démographique de 50 000 habitants peut également être apprécié en prenant en compte la population telle que définie à l'article L 2334-2, à la double condition que cette dernière excède ce seuil d'au moins 20% et qu'elle excède la population totale de plus de 50%».

En application de ce texte, la Communauté de Communes de l'agglomération de Vesoul comptant parmi ses membres la commune de Vesoul, chef-lieu du département de la Haute-Saône, et totalisant au 1<sup>er</sup> janvier 2007 une population totale de 33 928 habitants, a donc désormais la capacité de se transformer en communauté d'agglomération.

En conséquence, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul a décidé, lors

de sa séance du 22 décembre 2010, de transformer la CCAV en Communauté d'agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et a adopté les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunal.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, chacune des communes membres de la CCAV doit se prononcer également.

Le conseil municipal de Villeparois, à l'unanimité, a décidé:

- d'accepter la transformation de la Communauté de Communes de l'agglomération de Vesoul en Communauté d'agglomération de Vesoul, au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- D'adopter les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Cette modification ne change pas fondamentalement les principes de fonctionnement de notre communauté et notamment la fiscalité et la représentation des communes au sein du bureau, des commissions et du conseil communautaire.

Les dotations de l'Etat seront plus favorables et cette décision place Vesoul et ses communes périphériques au même rang que les communautés d'agglomération des départements limitrophes. Les questions d'image sont importantes dans notre monde actuel. Les nouveaux statuts seront consultables sur notre site Internet.

**Ajustement des tarifs 2011**



La bonne gestion de nos budgets de fonctionnement implique que le conseil municipal examine chaque année les tarifs appliqués par notre collectivité. Il s'agit rarement de décisions populaires, mais indispensables au bon équilibre financier de nos services.

Le service de l'eau potable est maintenant équilibré sauf incident important sur le réseau. La marge de manœuvre est relativement faible, mais le conseil a décidé de ne répercuter que l'augmentation des coûts d'achat de l'eau à la société "GAZ et EAU", titulaire du contrat d'exploitation du réseau du BREUCHIN. Cette prise en charge se traduira par une augmentation de la facture, de 1.39 € par foyer et par an à volume constant et hors

évolution des taxes collectées pour l'agence de l'eau.

Concernant le service assainissement, notre contribution au service épuration de la CCAV ne progressera en 2011 que de 3%, contrairement à l'année 2010 où nous avons dû faire face à une progression de cette dépense, de près de 21%. Compte tenu de ces augmentations importantes notre service assainissement enregistrera en 2010 un déficit important compensé par une contribution du budget communal.

Cette situation, tolérée pour les communes de moins de 3000 habitants n'est pas satisfaisante. Le conseil a donc décidé de maintenir une progression d'environ +7 % des tarifs, afin d'obtenir un retour progressif à l'équilibre. Par ailleurs, associés à plusieurs communes, nous avons obtenu de la CCAV un engagement sur la maîtrise des dépenses de ce service et la réalisation d'un audit financier.

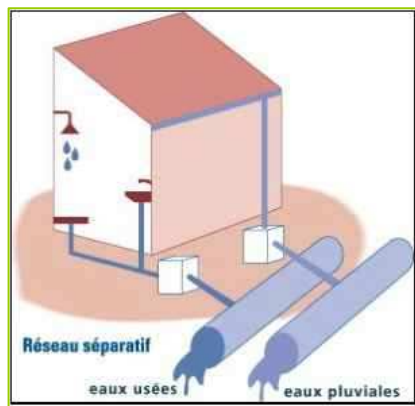
Les autres tarifs ne sont pas modifiés

	2010	2011
<b>Indemnités des élus</b>	<b>Montants</b>	<b>Montants</b>
Indemnité du Maire	8 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique Délibération du 21/03/2008	Aucune modification
Indemnité des adjoints	3.20 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique Délibération du 21/03/2008	Aucune modification

c	2010	2011	
	Montants	Montants	Variations
<b>Eau potable (Consommation semestrielle)</b>			
Consommation inférieure à 150 m3	1.16 €	1.16 €	+0 %
de 150 à 300 m3	1.09 €	1.09 €	+0 %
Au-delà de 300 m3	1.03 €	1.03 €	+0 %
Concession/ semestre (Location compteur et maintenance du branchement)	16.28 €	17.67 €	+8.538 %

c	2010	2011	
	Montants	Montants	Variations
<b>Assainissement</b>			
Part fixe annuelle	54.77 €	58.61 €	7.011 %
Prix au M3 d'eau rejeté	0.79 €	0.85 €	7.595 %
<b>Concessions de cimetière</b>			
30 ans	25,00 €	25,00 €	0%
50 ans	35,00 €	35,00 €	0%
Perpétuelle	40,00 €	40,00 €	0%
<b>Location salle communale</b>			
Par jour ou soirée	35,00 €	35,00 €	0%
<b>Affouage</b>			
Prix du stère de bois	5,50 €	5,50€	0%
<b>Taxe locale d'équipement</b>			
Toutes catégories	3%	3%	0%

### Mise en place de la participation raccordement égout (PRE)



Cette participation aux dépenses d'équipement public concerne les bénéficiaires d'autorisation de construire. Elle est mentionnée ou prévue dans, le code de l'urbanisme aux articles L.332-6, L 332-6-1 2<sup>e</sup> a, L 332-28 et dans le code de la santé publique à l'article L 1331-7.

Cette participation avait été mise en place par le district de VESOUL en 1972, au moment de la construction de la première station d'épuration. Elle a ensuite fait l'objet

d'un reversement aux communes membres, à hauteur de 90%.

La gestion de cette participation au niveau communautaire présente de nombreuses difficultés, pour ne conserver que 10% du produit.

Par délibération du 15 décembre 2010, le conseil communautaire a donc décidé de redonner aux communes la maîtrise de cette participation.

Cette participation est due une fois, pour toute construction neuve de bâtiments, à usage d'habitation, administratifs et de bureaux, commerciaux, industriels, dès lors que le bâtiment concerné peut se raccorder à un réseau d'assainissement existant. Elle est justifiée, dans les textes, par l'économie que réalise le constructeur qui, s'il n'y avait pas de réseau d'assainissement collectif, serait obligé d'installer un

système d'assainissement autonome. Son montant est fixé par l'assemblée délibérante. Il ne doit pas excéder 80% du coût d'installation d'un assainissement autonome (les textes ne précisant d'ailleurs pas de coût de référence).

A titre indicatif le montant demandé par la CCAV s'élevait à 473 €.

Suite à la décision du conseil communautaire, le conseil municipal a décidé

- D'instituer la Participation Raccordement Egot (PRE) sur la commune de Villeparois à compter du premier janvier 2011.
- De fixer sont montant pour l'année 2011 à 473 €. Son montant sera révisable annuellement par le conseil municipal
- Cette participation sera collectée par la commune, auprès du titulaire de l'autorisation de construire, par l'émission d'un titre de recette, à l'issue de la demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Cette participation raccordement égout sera expressément mentionnée dans l'autorisation d'urbanisme.



### Attribution de subvention

Une subvention de 30 € par élève a été attribuée au collège "Le Marteroy" pour trois enfants de Villeparois qui participeront en 2011 à un voyage pédagogique à l'île d'YEU.



## Information diverses

### Assemblée générale de l'association "Mon Village"



L'assemblée générale annuelle de l'association "Mon Village" se tiendra le vendredi 7 janvier à 20 heures 30 dans la salle de la mairie

#### A l'ordre du jour:

- Le rapport d'activité 2010
- Le bilan financier 2010
- Le renouvellement du bureau
- Le calendrier des manifestations et activités 2011

Tous les habitants du village et adhérents extérieurs sont invités à participer à cette réunion

### Nouvelle population légale de la commune



La population légale des communes est maintenant revalorisée tous les ans. Elle tient compte des derniers recensements effectués, et d'un lissage réalisé par l'INSEE

Les populations qui prennent effet au 1er janvier 2011 font référence à l'année 2008 et ainsi de suite

Nous avons franchi le cap des 200 habitants avec une population municipale de 203 habitants, une population comptée à part de 3 habitants et donc une population totale de 206 habitants.

Cette population légale entre dans le calcul de nos dotations de l'Etat.

1962	1968	1975	1982	1990	1999	2004	2006	2007	2008
40	55	61	105	152	170	167	194	198	206

### Repas des Aînés

Le repas des Aînés se déroulera cette année au restaurant, le dimanche 16 janvier à midi. Le choix du restaurant, le menu et les invitations sont en cours.

Cette réunion sympathique des plus de 65 ans est organisée par le CCAS.

